



Pendant le mandat
2014/2021, le Conseil de
développement a travaillé
sur 3 sujets majeurs :



Le projet de territoire :
diagnostic
du territoire
et identification
de 10 défis



Les transports
en émettant un avis sur
la question "La gratuité
des transports publics
est-elle compatible avec
le maintien d'une offre
répondant aux besoins
des usagers et son
développement ?".



**Le projet
alimentaire
territorial :**
proposition de 17 actions
concrètes, qui visent à
faciliter l'accès à une
alimentation locale
et de qualité.



**Vous souhaitez nous rejoindre,
avoir plus de renseignements
ou consulter nos travaux :**

Conseil de développement de Grand Poitiers :
conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr
05 49 30 22 56

Rendez-vous sur
grandpoitiers.fr/grand-poitiers/conseil-de-developpement pour en savoir plus



Le Conseil de développement de Grand Poitiers fait partie d'un réseau de plus de 200 Conseils de développement en France, organisés par la Coordination Nationale des Conseils de développement à laquelle adhère Grand Poitiers.

GRAND POITIERS

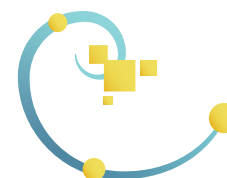
communauté urbaine

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRAND POITIERS



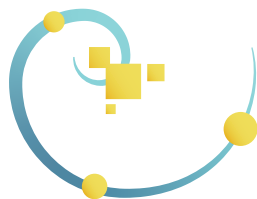
*Votre voix au service
du territoire*

CANDIDATEZ
pour devenir membre du
Conseil de développement !



Conseil de
Développement
de GRAND POITIERS

60



Conseil de Développement de GRAND POITIERS

Créé en 2002, il a été renouvelé à chaque élection municipale.

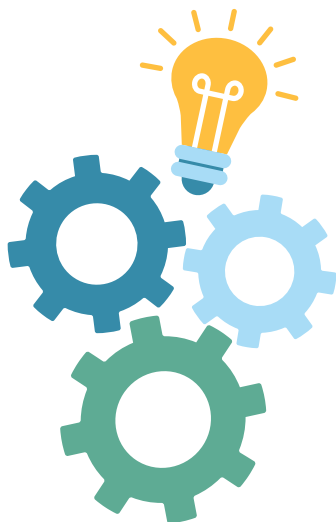
Lieu de dialogue et de propositions citoyennes, le Conseil de développement est un groupe neutre de citoyens et de citoyennes bénévoles qui s'impliquent dans les politiques publiques menées par la communauté urbaine de Grand Poitiers. Grâce à son regard d'usager, il enrichit le débat par la rédaction d'avis et de propositions.

Il est composé de **60 personnes volontaires** issues de l'ensemble des 40 communes, de tous âges et respectant la parité. Certains membres sont des **représentants et représentantes d'assemblées citoyennes locales**. Ponctuellement, le Conseil est rejoint par d'autres acteurs et actrices du territoire (experts, techniciens...) pour traiter des sujets précis.



Comment ça marche ?

-  **Une co-présidence** représente le Conseil auprès de Grand Poitiers.
-  L'ensemble des membres du conseil se réunit deux fois par an en **plénière**. Ces temps d'échanges sont l'occasion de donner les orientations et les thèmes de travail, de présenter les travaux des groupes de travail et d'adopter les contributions.
-  Les **groupes de travail** réunissent les membres volontaires, répartis par thèmes. Ils peuvent être élargis à des personnes extérieures au Conseil pour rechercher la diversité des points de vue et des expertises.
-  Les **membres du Conseil** de développement et les **élu.e.s** de Grand Poitiers sont amenés à **se rencontrer régulièrement**.



Le Conseil de développement apporte un regard citoyen, une voix complémentaire aux expertises politique et technique. Par ses avis et ses propositions, il contribue à faire évoluer les politiques publiques communautaires.

3 missions principales :

**Donner un avis
citoyen en amont
d'un projet**

**Evaluer les
politiques publiques
communautaires**

**Réfléchir aux
enjeux de société
de demain pour
nourrir les politiques
de Grand Poitiers**



Les sujets :

Le Conseil de développement peut être mandaté par les élu.e.s communautaires de Grand Poitiers. Il peut également s'auto-saisir sur un sujet concernant le territoire.

Les sujets traités sont aussi variés que les compétences gérées par Grand Poitiers (économie, transitions énergétiques, mobilités, logement-social-habitat, accueil, solidarité, alimentation, santé, mieux-vivre ensemble, aménagement et équilibre des territoires...).